

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 216-15**

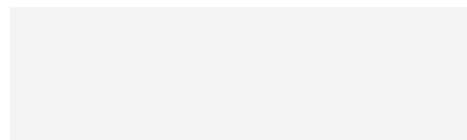
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 216-15 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement –
(RMH-330)

Adoption par le conseil : 7 juillet 2020

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :
<https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 10 juillet 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière